

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
=====

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES
=====

SOUS DIRECTION DU BUDGET
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES
=====

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
=====

TENDER OFFICE
=====

DECISION N° 431123/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DÉG DU 21 SEPT 2023

Portant attribution d'une (01) Lettre-Commande au Ministère des Enseignements Secondaires

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- Vu La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'État du Cameroun et des autres entités ;
- Vu La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°22018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- La circulaire n°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
- Vu la proposition d'attribution N° 026/MINESEC/CIPM/2023 du 25 Août 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

DECIDE

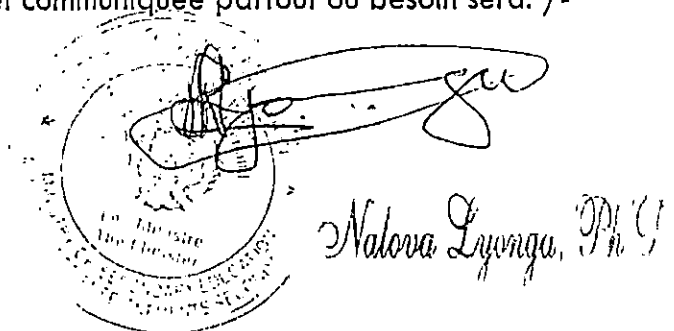
Article 1^{er} : L' entreprise ci-après désignée, est attributaire d'une (01) Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres Ouyert N°25/AONO/MINESEC/CIPM/2023 du 11 Juillet 2023, pour l'équipement de la salle Informatique en Mobilier et en Matériel Informatique au CES Bilingue de BIYI-AKOUM-ESEJE'E, Région du Sud, Département de la Vallée du Ntem, Arrondissement d'Olamze de la manière suivante :

N°AO	OBJET	ATTRIBUTAIRE	IMPUTATION	MONTANT TTC FCFA	DELAI (Jours)
25	Equipement de la salle Informatique en Mobilier et en Matériel Informatique au CES Bilingue de BIYI-AKOUM-ESEJE'E, Région du Sud, Département de la Vallée du Ntem, Arrondissement d'Olamze .	SKYLOG	57-25-112-03-541815-524411	13 710 239	90

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives.



Nalora Lyonga, Ph.D